

ÉCLUSE		ENCOURAGEMENT	
Blond – M. BROGARD Gwénaël		M et Mme GARNIER Guy	15€
Guillac – M. LATOUR Pierre-Vincent		Mme HELLEY Sabrina	15€
Carmenais – Mme TREGOUËT Céline		M. GUILLORY Fabien	15€
Clan – M. BONABLE Alain		M. ROCHEFORT Christophe	15€
St Jouan – Mme LE GOURRIEREC Corinne		Mme CLERET Chantal	15€
		Mme JOCHUM Marcelle	15€
		Mme GUILLOUËT Thérèse	15€
		M. et Mme POUVREAU Michel	15€
Total	0€	Total	120€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'octroyer, aux lauréats, un bon cadeau d'une valeur comprise entre 40€ et 15€ à faire valoir dans des commerces locaux ;
- DÉCIDE d'offrir à chacun des lauréats une plante de type Rosier.

3°) Voirie

a) Abaissement de la vitesse à 30 km/h en agglomération

Les véhicules circulant dans le bourg ont pour la plupart une vitesse excessive, au-delà des 50km/h. Cela est observé malgré les aménagements réalisés aux entrées de bourg et les priorités à droite existantes.

M. Gwénaël BROGARD demande l'avis au conseil municipal pour abaisser la vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération.

Le conseil municipal est favorable à la proposition.

b) Travaux de voirie

Cette année, la commune avait pour projet la réfection des voies communales dans le village de Brancillet et la vie située entre Brangoyan et L'Abbaye aux Oies.

Suite à l'augmentation des coûts des matières premières, la commune a choisi de ne réaliser que les travaux de voirie concernant le village de Brancillet.

Tout comme l'année dernière, le Département du Morbihan vient d'annoncer aux communes le renouvellement de l'aide exceptionnelle dont le montant maximum est de 50 000 € par commune sur la base d'une dépense éligible plafonnée à 62 500 € HT, et dans le respect du plafond légal des 80% d'aides publiques. Seront éligibles à ce soutien les travaux de voirie (hors et en agglomération) et les projets de centre-bourg.

M. Gwénaël BROGARD, conseiller délégué à la voirie, propose au conseil municipal de réaliser les travaux de réfection de voirie qui étaient prévus pour la voie communale située entre Brangoyan et L'Abbaye aux Oies. La nouvelle estimation de ce projet a été chiffrée à 92 325,00 € HT soit 110 790,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- DÉCIDE de valider la réalisation des travaux pour un montant maximum de 92 325 € HT ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à réaliser auprès du département la demande de subvention « Voirie, aménagement des centre-bourgs et transition énergétique » auprès du département du Morbihan ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à réaliser la demande de subvention PST auprès du département du Morbihan ;

c) Prévisions des travaux 2023

M. Gwénaël BROGARD, conseiller délégué à la voirie, présente à l'assemblée les projets de voirie 2023. Il est notamment question de la réfection de trottoirs dans le bourg.

Des devis vont être réalisés afin de chiffrer au mieux les opérations.

d) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – préparation de la répartition 2023

Dans le cadre de la préparation de la répartition de la DGF au titre de l'exercice 2023, il doit être procédé au recensement de la longueur de voirie des communes du département.

Il est alors demandé aux communes d'indiquer au service de l'état, la longueur de voirie intégrée dans le domaine public communal entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

En 2022, aucun mètre linéaire de voirie supplémentaire n'est à recenser.

4°) Ressources humaines

a) Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Morbihan – Convention « ressources humaines »

Lors de la dernière réunion concernant les ressources humaines, le sujet principal était la mise en place de « la convention RH » avec le centre de gestion. Il s'agit d'un appui à la collectivité afin de bénéficier d'un partenariat RH pendant 1 an renouvelable, moyennant un coût horaire de 89€. La demande a été faite pour 20 heures annuelles ce qui représente 1 780,00 €.

5°) Communication, évènement, jeunesse et vie associative

a) Refonte du site internet et borne numérique

Il y a quelques mois, le logo de la commune a été modernisé. Mme Thérèse MAINGUY, adjointe à la communication, présente à l'ensemble du conseil municipal le projet de borne numérique qui viendra remplacer le panneau d'affichage ainsi que le projet de refonte du site internet. Plusieurs propositions ont été réceptionnées :

	Montant HT	Montant TTC
KARDHAM – Obernai (67)	19 495,00 €	23 394,00 €
CARTELMATIC – Chantepie (35)	14 945,00 €	17 934,00 €
GROUPLIVE – Vannes (56)	17 955,00 €	21 546,00 €
ACE – Vendres (34)	17 090,50 €	20 508,60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'octroyer un montant maximum de 18 000 € HT pour la refonte du site internet et l'installation d'une borne numérique ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous devis relatifs à ce projet dans la limite d'un montant maximum de 18 000 € HT.

b) Distribution des bulletins municipaux

Suite à la démission d'un conseiller municipal, la tournée de distribution des bulletins communaux demande à être mieux répartie.

c) Subvention aux associations

Après avoir pris connaissance des bilans financiers des associations, la commission Communication, évènement, jeunesse et vie associative propose de verser les subventions comme suit :

Liste associations / subventions	2022	Liste associations / subventions	2022
Association sportive GMV de GUILLAC	1950,00 €	Secours Catholique du Morbihan – JOSSELIN	100,00 €
FNACA – Comité local de GUILLAC	150,00 €	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	100,00 €
Comité de Jumelage du Pays de JOSSELIN	700,00 €	Judo Club de JOSSELIN (20€/ licencié)	100,00 €
Comité des Fêtes de GUILLAC	600,00 €	Souvenir Français - comité local du pays de Josselin	140,00 €
Société de chasse de GUILLAC	674,00 €	Mémoires du pays de Josselin	110,00 €
CCAS de GUILLAC	3000,00 €	Amicale des donateurs de sang bénévoles de JOSSELIN et de ses environs	100,00 €
Diou Ster : asso foot Guillac, Taupont, St Servant	600,00 €	Cahéran Fêtes et Loisirs	240,00 €
Twirling Club – Guégon (20€/licencié)	20,00 €	Amicale du personnel de Ploermel communauté et CD	100,00 €
		TOTAL	8 684,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 12
- Abstentions : 0
- POUR : 15
- VOTANTS : 15
- Suffrages exprimés : 15
- CONTRE : 0
- Majorité absolue : 8

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- APPROUVE la proposition de la commission finances
- AUTORISE le Maire ou son représentant à réaliser le versement des subventions aux associations

6°) Urbanisme

a) Plan local d'urbanisme – avancement

A ce jour, les démarches concernant l'élaboration du PLU sont en cours. L'enquête publique se déroulera début 2023. Une deuxième réunion publique devrait être organisée.

Les informations importantes qui sont ressorties lors de la dernière réunion avec le cabinet Atelier D'Ys sont :

- Le développement du Camping des Cerisiers à « Brancillet »
- La possibilité d'avoir des terrains constructibles aux alentours du bourg suite à l'accord de propriétaires de vendre leur terrain à la commune.

Aussi, certains propriétaires de parcelles actuellement constructibles ont été avertis que leur terrain ne le serait plus après l'approbation du PLU.

b) PLU – étude complémentaire

Afin d'envisager l'aménagement sur l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°1 (parcelles cadastrées ZW n°228, 235, 236, 245 et 248) et les parcelles ZV n°8 et ZV n°165. Le cabinet « Atelier d'Ys » propose de réaliser une étude afin de proposer un scénario d'aménagement pour un montant de 10 500,00 € HT soit 12 600,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **APPROUVE le devis de l'Atelier d'Ys, d'un montant de 10 500,00 € HT soit 12 600, 00 € TTC**
- **AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document concernant ce dossier.**

Une étude complémentaire va également devoir être réalisée pour l'aménagement des terrains situés à l'arrière de la médiathèque.

L'Atelier D'Ys se propose de réaliser l'étude pour un montant de 16 344,00 € TTC. Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) va être sollicité afin d'avoir une deuxième proposition tarifaire.

c) Village de « La Roche » - bien immobilier en état d'abandon.

Un cabinet d'avocats a été contacté pour lancer la procédure de bien en état d'abandon. La convention a été signée et retournée au cabinet afin de débiter la procédure.

7°) Affaires scolaires et sociales

a) Groupe de travail « Cantine » : Retour de la réunion concernant la cantine

En début d'année scolaire une réunion avait été organisée afin d'échanger sur les possibilités d'amélioration du service des repas à la cantine. En effet, c'est un lieu où il y a beaucoup de bruit et où les enfants passent beaucoup de temps. Dorénavant, l'ensemble des enfants, de la maternelle au CM2 arriveront ensemble à la cantine, les enfants de CE et CM seront responsabilisés chacun à tour de rôles pour s'occuper des petits, des patins seront mis sous les chaises et le permis à points sera envoyé par mail afin que les parents soient plus rapidement informés de la sanction donnée à leur enfant. Le groupe de travail se réunira de nouveau le 22 novembre afin de faire le bilan des modifications apportées, de les ajuster ou d'apporter de nouvelles améliorations.

b) CCAS – repas du 16 octobre 2022

Depuis deux ans, le repas du CCAS n'avait pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Cette année, les aînés de la commune se sont retrouvés le dimanche 16 octobre pour partager un repas.

c) Cantine – financement des repas pour les enfants suivant une scolarité adaptée

Le conseil municipal prend connaissance de demandes provenant de familles Guillaçoises dont le(s) enfant(s) nécessite(nt) un enseignement et/ou des conditions d'enseignement adaptés, et ne pouvant être scolarisé(s) à GUILLAC.

Monsieur le Maire propose que, sous réserve de certaines conditions, notamment lorsqu'un enfant doit suivre un enseignement adapté, et après étude de chaque demande, la commune prend en charge la différence entre le tarif d'un repas servi à la cantine scolaire communale et le tarif d'un repas servi dans l'établissement extérieur dans lequel l'enfant est scolarisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **APPROUVE la proposition de financer la différence de prix entre le repas servi à la cantine municipale de GUILLAC et le repas servi dans l'établissement où l'enfant suit sa scolarité ;**

8°) Questions diverses

a) Piège à frelons – prix de vente

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la commune vend des pièges. Le prix de ces derniers évolue et passe de 4,50 € à 6,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 12 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

Après avoir pris connaissance, le conseil municipal :

- **APPROUVE le prix de vente des pièges à frelons à 6,50 €.**

b) Police municipale pluricommunale

La convention de mise en place d'une police municipale pluricommunale a été validée par la mairie de Josselin. Le recrutement d'agents ASVP est actuellement en cours. Plusieurs candidatures ont été réceptionnées en mairie de Josselin.

c) Informations concernant les travaux en cours

Monsieur Philippe SALÉ, conseiller délégué en charge des bâtiments informe l'assemblée sur l'avancement des travaux de la bâtisse située 7 rue Daniau et sur le changement des abat-sons sur le clocher de l'église.

d) Syndicat scolaire du Pays de Josselin – projet de travaux

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de rénovation du Groupe Scolaire Suzanne BOURQUIN située à Josselin. Le scénario de la rénovation de la partie élémentaire et des anciens logements est présenté à l'assemblée avec notamment la partie « finances ».



Le Maire,
Stéphane ROUAULT